

**SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE**

**États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de l'évolution des actifs nets	6
État consolidé des résultats	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9
Tableau consolidé des charges	15



Tel.: 204 956 7200
Fax.: 833 888 1678
Toll Free: 800 268 3337
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
201 Portage Avenue, 26th Floor
Winnipeg MB R3B 3K6 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Société de la francophonie manitobaine

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Société de la francophonie manitobaine** (la société), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022 et l'état consolidé de l'évolution des actifs nets, l'état consolidé des résultats et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'effet sur les chiffres comparatifs de la question décrite dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2022 ainsi que de ses résultats d'opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le 1er avril 2020, la société a vendu ses actions détenues dans l'entreprise à but lucratif contrôlée, Press Ouest Ltée, qui n'était pas consolidée auparavant. Le contrat d'achat stipule que si, à tout moment, Presse Ouest Ltée devient un organisme de bienfaisance enregistré, la partie principale ou impayée ainsi que les intérêts impayés seraient pardonnée et le billet serait annulé. Le 31 mars 2021, Presse Ouest Ltée a obtenu son statut de journaliste inscrit, et SFM a donc accepté de pardonner le billet à ordre ainsi que l'intérêt. Si les participations détenues dans l'entreprise à but lucratif contrôlée avaient été comptabilisées selon la méthode de consolidation, la remise du billet à ordre aurait entraîné une perte sur cession au 31 mars 2021 équivalant au prix de vente de 315 356 \$. Par conséquent, notre opinion sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2022 est modifiée en raison de l'effet possible de cette question sur la comparabilité des chiffres de l'exercice en cours à l'état des résultats.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

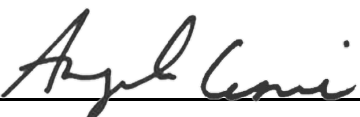
Le 4 octobre 2022

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

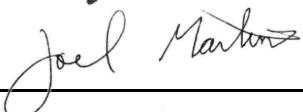
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 683 086	895 467
Subventions à recevoir	123 063	88 399
Débiteurs et intérêts courus	79 390	41 547
Frais payés d'avance	54 775	67 840
	1 940 314	1 093 253
Placements affectés (note 3)	408 453	398 646
Fonds en fiducie	491 085	238 055
Immobilisations (note 4)	202 378	269 829
	3 042 230	1 999 783
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	514 218	379 076
Subventions et produits reportés (note 6)	1 060 932	385 711
	1 575 150	764 787
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 7)	66 589	118 067
Dépôts pour demandes de réfugiés	491 085	238 055
Incitatifs relatifs à un bail (note 8)	22 434	25 209
	2 155 258	1 146 118
Engagements (note 9)		
Actifs nets		
Affectations d'origine interne		
Fonds de capital	519 662	509 912
Investis en immobilisations	135 788	151 762
Non affectés	231 522	191 991
	886 972	853 665
	3 042 230	1 999 783

Approuvé au nom du conseil d'administration :



administrateur



administrateur

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

				2022	2021
	Fonds de capital	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes, au début de l'exercice	509 912	151 762	191 991	853 665	770 571
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	9 750	(15 974)	39 531	33 307	83 094
Soldes, à la fin de l'exercice	519 662	135 788	231 522	886 972	853 665

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Octrois et subventions		
Entente Canada-Manitoba	145 000	145 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	3 774 770	3 288 682
Entente Manitoba - Éducation et formation	68 629	78 402
Justice Manitoba	94 213	-
Fondation communautaire du Canada	107 000	-
Patrimoine canadien		
Subvention de base	836 971	830 539
Web Ouest	773 431	-
Autres projets	263 527	264 254
Produits d'autofinancement		
Intérêts	12 394	11 139
Autres	349 681	174 088
	6 425 616	4 792 104
Charges (voir tableau)		
Développement rural franco-manitobain	263 278	228 158
Communautaire (233-ALLÔ)	266 921	254 862
Politique-juridique	950 472	592 424
Promotion et communication	171 204	164 399
Immigration (Établissement, RAP & Pré-départ)	3 178 714	2 623 165
RIF MB, RIFA & CFA	788 289	846 002
Web-Ouest	773 431	-
	6 392 309	4 709 010
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	33 307	83 094

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	33 307	83 094
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	98 257	90 678
Incitatifs relatifs à un bail	(2 775)	(2 775)
Apports reportés afférents aux immobilisations	(82 284)	(74 704)
	46 505	96 293
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	(34 664)	316 223
Débiteurs et intérêts courus	(37 843)	(7 979)
Frais payés d'avance	13 065	(52 832)
Créditeurs et frais courus	135 142	(63 458)
Subventions et produits reportés	675 221	266 406
	797 426	554 653
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement		
Changement net des placements	(9 807)	(9 751)
Achat d'immobilisations	(30 806)	(59 435)
Subventions reçues pour l'achat d'immobilisations	30 806	59 435
	(9 807)	(9 751)
Augmentation nette de l'encaisse pour l'exercice	787 619	544 902
Encaisse, au début de l'exercice	895 467	350 565
Encaisse, à la fin de l'exercice	1 683 086	895 467

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

1. Objectif de l'organisation

La Société de la francophonie manitobaine (« la société »), porte-parole officiel de la communauté franco-manitobaine, veille à l'épanouissement de cette communauté et revendique le plein respect des droits de celle-ci. De concert avec ses partenaires, elle planifie et facilite le développement global de la collectivité et en fait la promotion.

L'organisme est constitué en corporation dans la province du Manitoba selon le projet de Loi 31. La société est un organisme de bienfaisance pour fin d'impôts sur le revenu et est exempté d'impôt selon l'article 149 de la Loi de l'impôt du Canada.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Entité contrôlée

La société contrôle l'Accueil francophone du Manitoba Inc. ("Accueil"). L'Accueil offre de l'aide, des conseils et d'autres services de soutien aux immigrants, réfugiés et demandeurs d'assile qui en ont besoin. L'Accueil est constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, et est un organisme à but non-lucratif enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La société nomme la majorité des membres du conseil d'administration de l'Accueil; conformément aux statuts de l'Accueil, toutes ses ressources doivent être consacrées à l'avancement de ses activités.

c) Comptabilisation des produits

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêts générés par les prêts et placements détenus par le Fonds de capital sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice lorsqu'ils sont à recevoir. Les apports non affectés tels que les produits des ventes d'annonces et les services de secrétariat sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Améliorations locatives	5 ans et 20 ans
Ameublement	5 ans
Automobiles	3 ans
Équipement informatique	3 ans

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail sont présentés comme produits reportés et sont comptabilisés comme réduction de la charge de loyer sur une base linéaire sur la période du bail y compris les périodes de renouvellement du bail soit une période totale de 20 ans (note 8).

f) Fonds de capital

Le conseil d'administration a établi le fonds de capital dans le but d'établir une base pour l'autofinancement de la société. La société ne peut pas utiliser ces montants à moins d'une motion par le conseil d'administration.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état consolidé de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

h) Ventilation des charges

Les coûts de chaque activité comprennent les salaires et avantages sociaux, le loyer et frais d'entretien, et les charges d'équipement et location, les charges d'impression, timbres, papeterie, et annuaires, ainsi que tous les autres frais découlant directement des activités.

L'affectation des charges aux divers programmes de la société s'effectue en utilisant une méthode d'imputation proportionnelle au niveau d'activités effectuées pour chaque programme telle que convenu avec les bailleurs de fonds dans les ententes de financement.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Emploi des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés à l'état de la situation financière consolidé et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date de l'état de la situation financière consolidé ainsi que des montants de produits et de charges imputés au cours de l'exercice couvert par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements affectés

	2022	2021
	\$	\$
Dépôts à terme	308 718	301 473
Épargne	86 942	84 563
Parts de surplus	5 776	5 776
	401 436	391 812
Intérêts courus	7 017	6 834
	408 453	398 646

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 1,65 % à 3,30 % (2,10 % à 3,30 % en 2021) qui arrivent à échéance entre août 2022 et août 2025.

4. Immobilisations

	2022			2021		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	612 130	476 340	135 790	612 130	420 611	191 519
Ameublement	75 225	60 856	14 369	75 225	56 066	19 159
Automobiles	5 768	5 768	-	5 768	5 768	-
Équipement informatique	295 072	242 853	52 219	264 266	205 115	59 151
	988 195	785 817	202 378	957 389	687 560	269 829

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

5. Marge de crédit

La société détient une marge de crédit ayant un maximum de 150 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel qui est 3% au 31 mars 2022 et est garantie par une convention de marge de crédit et la cession de dépôt pour la somme de 150 000 \$. Au 31 mars 2022, la marge de crédit était inutilisée.

6. Subventions et produits reportés

	2022	2021
	\$	\$
Octrois et subventions		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	35 515	106 117
Patrimoine canadien	544 511	38 500
Produits d'autofinancement		
Autres	480 906	241 094
	1 060 932	385 711

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	118 067	133 336
Subventions reçues au cours de l'exercice		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	27 512	50 518
Patrimoine canadien	3 294	8 917
Montants amortis dans les résultats de l'exercice		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	(70 118)	(65 994)
Justice Canada	(3 374)	-
Patrimoine canadien	(8 792)	(8 710)
Solde, à la fin de l'exercice	66 589	118 067

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

8. Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail comprennent les apports reçus du propriétaire pour inciter à louer les locaux. L'évolution des incitatifs à un bail est comme suit :

	<u>2022</u>	2021
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	25 209	27 984
Montant amorti dans les résultats	(2 775)	(2 775)
	<hr/>	<hr/>
Solde, à la fin de l'exercice	22 434	25 209

9. Engagements

La société a plusieurs contrats de location en place pour des locaux, des véhicules et de l'équipement informatique. Les paiements annuels pour les cinq prochains exercices sont comme suit :

2023	212 636 \$
2024	204 793
2025	198 373
2026	14 628
2027	14 628

10. Dépendance économique

La société dépend des octrois et des subventions des gouvernements pour financer ses activités. La société a conclu une entente avec Patrimoine Canadien pour son financement de base au montant de 1 095 000 \$ par année pour la période du 1 avril 2020 au 31 mars 2023.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, la société s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités. Il n'y a eu aucune variation des risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la société à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les subventions à recevoir et les débiteurs. Toutefois, la société n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances sont réparties parmi une vaste clientèle, et les subventions à recevoir proviennent des gouvernements du Canada et du Manitoba. De plus, les paiements en totalité sont normalement perçus en temps opportun.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. La société maintient son fonds de roulement à un niveau convenable qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun, et elle a accès à une marge de crédit.

12. Projet Web Ouest

La société a signé un accord de contribution le 10 mai 2021 avec le Gouvernement du Canada d'un montant maximal estimé à 3 817 139 \$ dans le cadre du projet "Web Ouest". Ce projet découle d'une initiative conçue et développée par les Productions Rivard de 2015 à 2017 et permettra la diffusion par le Web d'événements d'organismes de la francophonie manitobaine. Cet accord de contribution vise les activités pour la période commençant le 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2024.

13. Incertitude liée à la COVID-19

La pandémie a eu des effets néfastes au Canada et sur l'économie mondiale. Il pourrait y avoir un impact supplémentaire sur l'Association. Les administrateurs surveillent activement l'effet sur la situation financière, la liquidité et les activités de l'Association. L'Association n'est pas en mesure d'estimer entièrement les effets à ce moment.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Tableau consolidé des charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Rural	ALLÔ	Politique	Promotion	Immigration	RIF MB.		Web - Ouest	Total	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	RIFA & CFA	\$	\$	\$	\$
Ameublement et autres	-	-	21 113	-	99 052	-	122 212	-	242 377	77 050
Amortissement	1 078	-	23 687	-	70 118	3 374	-	-	98 257	90 678
Assurances	-	1 641	2 945	703	9 672	-	14 179	-	29 140	14 961
Audit et service de paie	-	3 141	9 202	1 346	8 600	6 000	-	-	28 289	26 813
Cotisation	31	290	11 218	-	5 788	9 898	-	-	27 225	19 096
Cotisation - FCFA	-	-	6 201	-	-	-	-	-	6 201	6 201
Déplacements	6 499	66	196	27	25 761	1 461	35 217	-	69 227	15 823
Équipement et location	5 553	10 353	26 449	4 437	53 005	7 300	-	-	107 097	113 156
Formation	-	-	1 212	-	1 165	402	-	-	2 779	6 244
Frais bancaires	-	-	1 957	-	-	-	831	-	2 788	1 828
AEI	-	-	-	-	68 629	-	-	-	68 629	78 402
Impression, timbres, papeterie, et annuaires	590	3 272	3 209	580	16 096	38 287	6 933	-	68 967	64 085
Loyer et frais d'entretien	2 981	35 923	51 047	15 277	614 255	25 023	24 000	-	768 506	501 071
Personnes ressources	136 100	-	63 411	-	193 360	283 363	541 465	-	1 217 699	690 280
Bien dans ma peau, Manitoba 150, Projet des aînés, Victimes d'actes criminels	-	-	403 056	-	33 493	-	-	-	436 549	79 794
Publicité	1 470	44 095	-	-	27 179	14 209	20 822	-	107 775	75 290
Représentation et réunions	2 567	-	16 720	-	109 851	359	-	-	129 497	63 286
Salaires et avantages sociaux	104 319	163 244	295 321	147 506	1 792 639	386 931	4 069	-	2 894 029	2 704 009
Site web	-	-	3 659	-	16 837	4 836	-	-	25 332	25 526
Téléphone et Internet	2 090	4 896	9 869	1 328	33 214	6 846	3 703	-	61 946	55 417
	263 278	266 921	950 472	171 204	3 178 714	788 289	773 431	6 392 309	4 709 010	

Rural = Programme développement rural franco-manitobain
 Allô = Programme communautaire (233-ALLÔ)
 Politique = Programme politique-juridique
 Promotion = Programme promotion et communication
 Immigration = Programme d'Immigration (Établissement, RAP & Pré-départ)
 RIF MB = Réseau en immigration francophone du Manitoba
 RIFA = Réseau en immigration francophone de l'Alberta
 CFA = Communauté francophone accueillante